




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-563**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1101994-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE 2017 AU
DÉLÉGATAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme AUGÉY Dominique, Mme JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE 2017 AU DÉLÉGATAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décision du Conseil Communautaire du 10 juillet 2015 et par délibération concordante du Conseil Municipal du 28 septembre 2015, la gestion du Grand Théâtre de Provence est revenue à la Ville.

A ce titre, le contrat de délégation de service public a également été transféré à la Ville.

Etabli en 2014 entre la Communauté du Pays d'Aix et l'EURL Mirabeau, gérant du Grand Théâtre de Provence, ce contrat prévoit dans ses modalités financières le versement en deux temps, soit les 1^{er} février et 1^{er} juin, d'une subvention forfaitaire d'exploitation fixée initialement à la somme de 5 598 000 €.

Ce montant a été actualisé pour s'élever à 5 653 980 € en 2015 et en 2016.

La ville d'Aix-en-Provence devra donc verser à la date du 1^{er} février 2017 la moitié de la subvention forfaitaire au délégataire, et ce, avant le vote du Budget Primitif qui doit intervenir le 6 février 2017, sur le fondement des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

En attendant le vote du Budget Primitif qui permettra à la Ville de respecter l'intégralité de ses engagements à l'égard de l'EURL Mirabeau, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER, au titre de 2017, le versement du 1^{er} acompte de la subvention d'exploitation au délégataire du Grand Théâtre de Provence à la date prévue contractuellement, soit 2 799 000 € indexés à la formule d'actualisation prévue à l'article 22 de la convention d'affermage.

DL.2016-563 - VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE 2017
AU DÉLÉGATAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»